

## PRODUCTION LOCALE D'ÉNERGIE : POURQUOI CE DOIT ÊTRE UNE DES PRIORITÉS DES FUTURS ÉLUS LOCAUX

Rédigé par le groupe de travail de La Fabrique Ecologique portant sur ce sujet, présidé par **Géraud Guibert<sup>1</sup>**

### Messages clés

La production locale d'énergie (pour l'essentiel aujourd'hui l'éolien terrestre, le solaire photovoltaïque, les réseaux de chaleur, le gaz vert, la biomasse et la géothermie), est un enjeu majeur du développement territorial.

Sa progression est spectaculaire ces dernières années. Elle a le mérite de contribuer à la création d'emploi, à la résilience territoriale et de pouvoir entraîner des retombées très concrètes pour les habitants, en particulier les plus précaires.

Elle doit bien sûr s'intégrer dans une planification énergétique locale co-construite avec les habitants et adaptée aux ressources du territoire.

<sup>1</sup> Composé notamment de A. Charraud, D. Delaune, JL Delpeuch, F. Demarcq, P. Gérardin et T. Vilmin

*Il ne faut pas se tromper, en dépit de l'hostilité affichée au niveau national de certaines forces politiques aux énergies renouvelables, la production d'énergie locale présente de multiples avantages sur un territoire<sup>1</sup>.*

*Ce court décryptage a pour objectif de les récapituler. Il vise aussi à décrire les conditions de leur montée en puissance afin notamment d'en maximiser les retombées pour le développement local.*

*Il a été rédigé notamment à partir d'auditions de responsables de projets locaux intéressants, récapitulés en annexe.*

\*

La production locale d'énergie, pour l'essentiel renouvelable, est celle qui est construite et mise en œuvre au plan local, à l'échelle d'un territoire. Elle dépend d'initiatives décentralisées et locales. Elle est souvent caractérisée par une proximité entre la production et la consommation, passant dans de nombreux cas par l'intermédiation de réseaux, indispensables pour assurer la continuité des dessertes. Elle est complémentaire de la production d'énergie construite à l'échelle nationale, comme le parc nucléaire, les grandes centrales hydroélectriques, ou les éoliennes en mer, qui alimentent le réseau électrique à partir d'unités puissantes et peu nombreuses.

Les enjeux internationaux et nationaux du développement de ces énergies sont bien connus. Notre dépendance aux énergies fossiles, qui représentent encore 60 % de notre consommation d'énergie finale et sont quasi intégralement importées, coûte à notre pays 64 milliards d'euros par an (chiffre 2024)<sup>2</sup>. Elle nous expose à des crises d'approvisionnement d'origine géopolitique, accompagnées de flambées des prix toujours possibles.

La décarbonation de nos usages de l'énergie est donc un objectif largement partagé, pour des raisons de souveraineté et de résilience économiques nationales. De plus, elle est le seul moyen de réduire très fortement nos émissions de dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>), principal gaz à effet de serre, pour limiter le réchauffement climatique, en poursuivant l'objectif de « neutralité carbone » de l'Accord de Paris de 2015, que les principaux pays développés visent pour 2050<sup>3</sup>.

Cet objectif suppose d'agir en matière énergétique à la fois en faveur de la sobriété, de l'efficacité, de l'électrification de certains usages (mobilité électrique, pompes à chaleur, etc.) et d'une production d'énergie décarbonée.

L'État a mis en place un cadre réglementaire et financier incitatif à la production locale d'énergie (fonds chaleur, autoconsommation, tarifs d'achat, certificats de production de biogaz, etc.) mais l'initiative et la gestion des projets reposent d'abord sur les territoires qui ont reçu de nouvelles compétences en la matière.

---

<sup>1</sup> La Fabrique Ecologique a publié depuis sa création de nombreux travaux sur la décentralisation énergétique, le dernier en date étant une note de 2022 « Circuits courts de l'énergie et solidarités énergétiques locales » : <https://www.lafabriqueecologique.fr/circuits-courts-de-lenergie-et-solidarites-energetiques-locales/>

<sup>2</sup> RTE, Bilan électrique 2024

<sup>3</sup> L'objectif de « neutralité carbone » ou de « neutralité climatique » consiste à équilibrer les émissions annuelles de gaz à effet de serre (CO<sub>2</sub>, méthane, protoxyde d'azote...) par un stockage annuel équivalent de carbone par les écosystèmes naturels (forêts, sols agricoles, etc.) et si nécessaire des procédés comme le captage et stockage de carbone (CSC) dans le sous-sol.

## I. L'importance pour les territoires de la production locale d'énergie

La production locale d'énergie (pour l'essentiel aujourd'hui l'éolien terrestre, le solaire photovoltaïque, les réseaux de chaleur, le gaz vert, la biomasse et la géothermie), connaît ces dernières années une très forte croissance de sa contribution à notre balance énergétique (cf. encadré ci-dessous), qui devrait se prolonger dans les prochaines années<sup>4</sup>. Ceci est un signal très fort de l'intérêt que leur portent dorénavant de nombreux territoires. Les améliorations techniques très importantes ainsi que les incitations fiscales et réglementaires ont rendu progressivement ces projets intéressants pour l'économie locale et compétitifs dans le contexte national. Les collectivités locales, comme les particuliers, ont en outre bénéficié des effets d'acculturation des premiers déploiements : échanges de bonnes pratiques, constat des effets bénéfiques sur les pratiques des consommateurs (sobriété et flexibilité des usages) montée en compétences techniques et organisationnelles.

### Le développement des principales énergies renouvelables locales : où en est-on<sup>5</sup>

Très diverses, les énergies renouvelables en France regroupent une dizaine de filières. Si le bois-énergie et l'hydroélectricité sont les deux principales filières, la croissance importante de la production d'énergies renouvelables (elle a plus que doublé depuis 2005) est principalement due à l'essor des pompes à chaleur<sup>6</sup>, de la filière éolienne, du biogaz et de la filière photovoltaïque. Dans le domaine de l'électricité, la France est passée d'un rythme moyen d'augmentation du potentiel de production renouvelable de 3 TWh/an sur 2011-2015, à 4 TWh/an sur 2016-2020 et à 9 TWh/an sur 2021-2025<sup>7</sup>.

La puissance du parc éolien terrestre français<sup>8</sup> atteint 23,6 GW<sup>9</sup> au 30 juin 2025, à partir de plus de 9 500 éoliennes réparties sur 2 391 parcs. La filière couvre près de 10 % de la consommation électrique de la France métropolitaine en 2024. La dynamique de progression est forte : 13,4 GW d'éolien terrestre étaient en cours de construction en 2025.

Le parc solaire photovoltaïque atteint une puissance de 24,5 GW fin 2024. La filière solaire couvre plus de 5 % de la consommation électrique française. Le déploiement est très rapide : 5 GW raccordés en 2024, et encore 2,9 GW au premier semestre 2025<sup>10</sup>. On compte au 3ème trimestre

<sup>4</sup> Les rythmes futurs doivent être fixés jusqu'en 2035 par la programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE), en cohérence avec la stratégie nationale bas-carbone (SNBC), qui offre la perspective jusqu'à l'atteinte de la neutralité carbone en 2050. S'agissant de l'électricité, il faut noter que la première centrale du programme de « nouveau nucléaire » ne sera pas mise en service avant 2038 au plus tôt : de ce fait, la montée en puissance attendue, bien qu'insuffisante à ce jour, de l'électrification des usages, doit pouvoir s'appuyer sur l'éolien en mer et sur les énergies « locales » ou « décentralisées ». Ainsi que le note le bilan prévisionnel RTE 2025-2035 : « Le pays est [...] parvenu à rétablir son potentiel de production bas-carbone - suite aux crises sanitaire et énergétique - et le développe désormais au rythme nécessaire à l'atteinte de ses objectifs climatiques (environ 7 GW de volume cumulé de nouvelles installations solaires et éoliennes en 2025) ».

<sup>5</sup> Sources : SDES, panorama des gaz renouvelables, RTE

<sup>6</sup> Pour la part d'énergie "ambiante" prélevée sur la source froide (air, sous-sol, eau...), que la PAC permet d'aller chercher, grâce à une consommation d'électricité qui n'est pas comptabilisée ici.

<sup>7</sup> La consommation française d'électricité en 2025 est estimée à 449 TWh. La consommation de gaz s'est élevée à 356 TWh entre le 1er août 2024 et le 31 juillet 2025. Au total, la consommation finale d'énergie française était de 1496 TWh en 2023. Les énergies renouvelables ont représenté 23 % de cette consommation finale en 2024.

<sup>8</sup> Donc hors éolien en mer, représentant aujourd'hui environ 1 GW.

<sup>9</sup> A titre d'ordre de grandeur, un peu plus d'un tiers de la puissance du parc nucléaire français.

<sup>10</sup> Ces chiffres ne comprennent pas l'autoconsommation individuelle ou collective.

2025 plus de 1,2 million d'installations photovoltaïques (résidentielles, agricoles et industrielles) sur le périmètre Enedis.

Dans le domaine du gaz, la production renouvelable par méthanisation (biogaz, biométhane ou “gaz vert”), quasi inexistante en 2010, atteint en 2024 11,6 TWh injectés dans les réseaux gaziers, soit 3,2 % de la consommation totale de gaz naturel. 771 installations injectent au 30 juin 2025, du biométhane dans les réseaux (123 installations fin 2019). Dans la grande majorité des cas, les intrants sont issus de résidus agricoles : à fin 2024, 85 % des sites de production sont exploités par des agriculteurs. Mais d'autres intrants peuvent être utilisés : boues d'épuration, biodéchets...

En 2023, la géothermie “de surface” avec pompes à chaleur (forages à moins de 200 m) produit 4,7 TWh de chaleur à travers 208 000 installations, soit environ 1 % de la consommation totale de chaleur dans l'Hexagone ; son potentiel de développement est considérable. De son côté, la géothermie profonde délivre cette même année 2,3 TWh de chaleur en alimentant notamment 62 réseaux de chaleur, en particulier dans le bassin parisien<sup>11</sup>.

Première énergie renouvelable produite et consommée en France, le bois-énergie est utilisé majoritairement dans le secteur résidentiel. La consommation des 6,9 millions de ménages utilisent leur appareil (sur un parc total de 30 millions de résidences principales) s'élève à 66 TWh<sup>12</sup>. Le bois-énergie est souvent utilisé par les collectivités comme ressource pour alimenter les réseaux de chaleur, ce qui exige toutefois de justifier d'un approvisionnement en bois local exploité dans des conditions “durables”.

Fin 2024, la France compte 1 041 réseaux de chaleur s'étendant sur 8 000 km. Ces réseaux ont utilisé 42 TWh d'énergie (36 pour produire de la chaleur et 6 de l'électricité en cogénération), soit 6 % de plus qu'en 2023. Ils permettent d'utiliser diverses sources bas carbone, telles que la biomasse, la géothermie, les déchets, la récupération de chaleur fatale.

Les motivations des responsables des collectivités vont en général bien au-delà de l'application d'une simple politique de décarbonation. Ils y trouvent d'abord **une occasion majeure d'accélérer le développement local et la production de richesse sur les territoires.**

Les collectivités locales peuvent prendre des initiatives pour renforcer la logique d'économie circulaire (méthanisation) et (ou) de circuit court de ces productions locales d'énergie, en complément ou en accompagnement des opérateurs privés. Dans le cas d'un réseau de chaleur ou d'une unité de méthanisation, elles auront le souci que les intrants, biomasse ou biodéchets, viennent du territoire, constituant ainsi une ressource valorisée. De nombreuses synergies peuvent aussi exister entre la production locale d'électricité et l'électrification des usages (alimentation des bornes de recharge de véhicules électriques, rénovations énergétiques des bâtiments avec installation de pompes à chaleur, etc.). A l'autre bout de la chaîne, elles pourront réinvestir les revenus générés par la production d'énergie, par exemple dans la rénovation de bâtiments publics ou la transition énergétique et la protection de l'environnement (« intracting »).

Les projets permettent le plus souvent de **créer des emplois pérennes**, ce qui est bien sûr d'une très grande importance, en particulier dans certains territoires ruraux souffrant de désertification économique. Il s'agit d'emplois liés aux installations énergétiques (ingénierie, exploitation,

<sup>11</sup> Sources : Association française des professionnels de la géothermie, BRGM.

<sup>12</sup> Source SDES, Les énergies renouvelables, oct. 2025.

maintenance), soit directement, soit indirectement via des sous-traitants. La production locale d'énergie peut aussi parfois faciliter le maintien ou la création d'emplois d'entreprises industrielles, par exemple par utilisation de la chaleur fatale qu'elles émettent.

### L'impact sur l'économie française

Le poids des énergies renouvelables dans l'économie française s'est accru. La France est le deuxième producteur d'énergies renouvelables en Europe en 2023, derrière l'Allemagne.

Elles ont été à l'origine, en 2022, de 21,7 milliards d'euros d'investissements et de près de 120 000 emplois en équivalent temps plein<sup>13</sup>. A titre d'illustration, chaque méthaniseur pourrait créer en moyenne 3 à 4 emplois<sup>14</sup>. Ces investissements et ces emplois sont aussi pour l'essentiel générés localement. Les communes rurales jouent un rôle clé, puisqu'elles concentrent 56 % des sites de production et plus de 80 % de la puissance électrique renouvelable.

Ce maintien de l'emploi vaut aussi pour la pérennisation de l'activité agricole. Pour reprendre l'exemple des méthaniseurs, ils génèrent pour les agriculteurs concernés un revenu additionnel de l'ordre de 50 % en moyenne. Le même type de motivation doit désormais se décliner pour l'agrivoltaïsme, qui doit respecter les exigences de la loi concernant les services apportés à l'activité agricole et à la préservation de l'environnement.

Par ailleurs, les collectivités territoriales peuvent bénéficier de retombées économiques directes des projets, à travers divers mécanismes : fiscalité spécifique (imposition forfaitaire des entreprises de réseaux — IFER) ou générale (taxe foncière), location de terrains communaux ou redevances d'occupation du domaine public, dividendes de sociétés de projets si elles y ont pris une participation, etc.

La production locale d'énergie impulsée par les élus et les citoyens a aussi en général **une dimension sociale** : une partie de la valeur doit pouvoir revenir aux habitants, sous forme notamment d'actions de lutte contre la précarité. Cela se fait soit directement par des allègements de facture de gaz ou d'électricité (en cas d'autoconsommation collective par exemple) ou de charges de chauffage (pour les logements raccordés à un réseau de chaleur), ou encore par l'affectation des revenus supplémentaires générés pour la collectivité à un versement au centre communal d'action sociale, ou indirectement par la rénovation d'équipements publics ou de logements sociaux. Dans le cas de l'autoconsommation, le consommateur est incité à des comportements plus sobres et adaptés aux contraintes du réseau puisqu'il est directement intéressé à la valorisation de la production locale.

Plus généralement, la production locale d'énergie permet **une plus grande résilience**, en particulier **en matière de prix**. Un des objectifs est de s'affranchir en partie des aléas sur le prix de marché de l'électricité ou du gaz : par exemple en investissant dans un réseau de chaleur utilisant la biomasse ou la géothermie, ou en produisant de l'électricité ou du gaz qui sera autoconsommé par des bâtiments publics, voire des ménages ou des entreprises impliqués dans le projet. Pour les citoyens, le bénéfice sera selon les cas direct, ou indirect via la sécurisation des finances locales .

<sup>13</sup> Source SDES. Les estimations d'emplois supplémentaires induits varient entre +50% et +70%

<sup>14</sup> Source : « Méthafrance », portail national de la méthanisation.

Les projets les plus ambitieux visent **un meilleur équilibre sur le territoire entre production et consommation d'énergie**. Cela suppose une analyse géographique *ex ante* des potentiels énergétiques du territoire d'un côté, et de la demande locale d'énergie de l'autre (en tenant compte des perspectives d'évolution liées aux politiques locales sur la mobilité électrique ou la rénovation des bâtiments par exemple). Plutôt que d'importer leur énergie, les territoires peuvent en effet promouvoir tout d'abord une solidarité locale en alimentant leurs propres consommations, mais aussi ensuite exporter des surplus via les réseaux nationaux. Cette logique montre la différence avec les solutions purement « localistes » et les discours allant dans ce sens : privilégier le local n'est pas incompatible avec les solidarités et des coopérations, il peut permettre au contraire de les développer.

A condition que la planification énergétique locale soit co-construite avec les habitants, les initiatives de production énergétique locale peuvent être enfin la composante majeure de projets de territoire, avec des collectivités et des citoyens mobilisés et redevenant acteurs du développement local. Cette potentielle **dimension démocratique** est loin d'être négligeable à l'heure de la montée de la défiance envers les institutions.

## II. Les conditions de la réussite

- 1) Pour les installations de production locale d'énergie, les collectivités locales sont susceptibles de s'impliquer à des degrés divers. De telles installations peuvent être de statut privé, associatif ("citoyen"), public, ou mixte. Face aux besoins de financement et d'expertise technique, économique, juridique et en aménagement du territoire que nécessitent les projets, les solutions qui s'offrent aux responsables locaux sont multiples, dans un continuum de modèles hybrides échappant à l'opposition simpliste « 100 % public versus 100 % privé ».

La distinction entre les projets de production locale d'énergie privés et ceux portés de fait par les collectivités publiques (avec présence d'une manière ou d'une autre au capital et à la gouvernance du projet) est donc simplificatrice. Elle s'accompagne parfois d'un jugement *a priori* défavorable sur les projets privés (qui seraient contestables voire à rejeter), alors que ces derniers peuvent souvent apporter beaucoup au développement local, à la résilience et à l'emploi ; l'important est qu'ils correspondent bien aux intérêts du territoire concerné, ce que les outils locaux de planification doivent garantir.

Il est par ailleurs souvent très pertinent d'associer le privé aux initiatives publiques afin de lever les éventuels freins et notamment de ne pas restreindre le potentiel de déploiement des projets aux seuls moyens (financiers, techniques, humains) des acteurs publics. Des modèles juridiques et de gouvernance adaptés existent pour mener à bien ces partenariats public-privé qui ont déjà été mis en œuvre par de nombreux territoires.

- 2) Pour garantir la réussite de ces projets, les différentes initiatives locales réussies passent par un engagement politique fort des élus. Le travail doit être mené par le responsable de l'exécutif, maire ou président d'intercommunalité, assisté d'un directeur général des services impliqué et d'agents techniques compétents, permettant un vrai travail d'équipe. Les Syndicats d'énergie, le plus souvent départementaux, offrent souvent des solutions de portage des projets adaptés à des collectivités qui ne disposent pas de moyens techniques suffisants.

La communication doit être centrée sur les avantages pour le territoire et ses habitants, que ce soit en matière de prix, de conditions d'approvisionnement ou de résilience face aux menaces potentielles. Il s'agit de construire une narration territoriale autour de la robustesse du réseau, du pouvoir local retrouvé et de la transformation visible du cadre de vie.

Il y a en outre un besoin d'apprentissage mutuel par les collectivités territoriales des modèles contractuels et des règles de la commande publique. Cela peut prendre la forme de réunions conjointes avec présentation des cadres juridiques respectifs. Les élus peuvent également s'appuyer sur des guides et outils mis à disposition par des acteurs tels que la FNCCR. Par ailleurs, au sein de la collectivité territoriale concernée, un dialogue fort est indispensable entre les services (juridique, énergie, environnement, etc.).

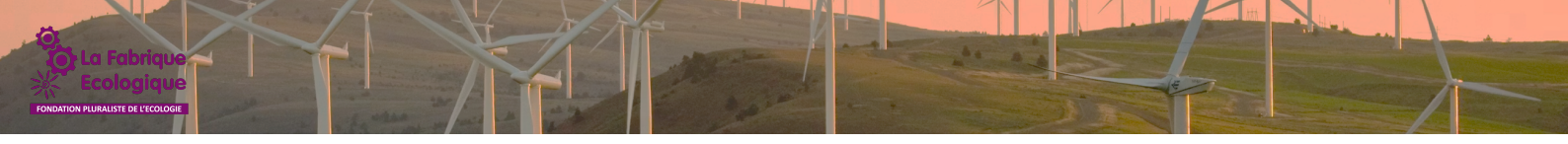
- 3) Ceci suppose bien sûr que les initiatives prises correspondent aux besoins et aux ressources naturelles du territoire, s'incarnant notamment dans les schémas de planification. Il faut porter une grande attention au cadre de vie des habitants dans la réalisation des projets. Cette dimension peut prendre de multiples formes : intégration paysagère, prise en compte des nuisances, etc. Les projets de développement d'énergie seront en outre d'autant plus approuvés et souhaités qu'ils correspondent à des usages territoriaux bien identifiés, bâtiment public, zones artisanales, quartiers, créant un lien direct production-consommation, ou à des intérêts économiques considérés comme légitimes, notamment ceux des petits agriculteurs. Le gaz vert, produit localement et à coût maîtrisé, peut par exemple être utilisé pour le chauffage des locaux, des procédés industriels, ou comme carburant pour la mobilité urbaine.

Il va de soi, mais cela mérite d'être rappelé, que les collectivités territoriales peuvent aussi s'opposer aux projets qui n'auraient pas été coconstruits avec elles, notamment du point de vue de l'intégration paysagère ou du respect de l'environnement. C'est par exemple ce que l'on a pu observer avec certaines éoliennes ou certains méthaniseurs. A l'inverse, une prise en compte très en amont des avis des habitants rend certains projets d'autant mieux acceptés que l'intégration environnementale et paysagère du projet aura été discutée en même temps que ses apports, notamment pour le territoire<sup>15</sup>.

- 4) Dans certains cas, il est enfin indispensable de mettre en place une gouvernance spécifique et ouverte, associant toutes les parties prenantes, au-delà même de la "phase projet". Des modalités multiples sont possibles dans cette perspective, notamment lorsque la collectivité est directement impliquée (société d'économie mixte — SEM —, société de projet, coopérative locale...). La place des habitants, voire des entreprises locales, est un enjeu majeur. Là aussi, de multiples solutions sont possibles, des classiques réunions de concertation à la mise en place de conventions citoyennes, ou encore l'intégration de citoyens à la gouvernance elle-même, que ce soit ceux les plus directement concernés ou encore désignés par tirage au sort.
- 5) Certains pourraient enfin se poser la question de l'impact possible d'éventuelles futures restrictions dans la politique nationale de développement des énergies renouvelables. Les derniers rapports des organismes compétents en matière de marché de l'électricité, le gestionnaire du réseau de transport d'électricité (RTE) et la Commission de régulation de l'énergie (CRE), montrent que

---

<sup>15</sup> Cf l'enquête menée par OpinionWay auprès de 312 élus ayant accueilli des installations d'ENR, et publiée par l'Observatoire des énergies renouvelables (juin 2025).



pendant quelques années on pourrait connaître une relative surproduction électrique à certaines périodes. Il est donc possible que cette situation se traduise transitoirement par des conditions économiques moins avantageuses pour certains projets de développement des énergies renouvelables électriques. Toutefois, la perspective de moyen terme, telle qu'évaluée notamment par le "bilan prévisionnel 2025-2035" de RTE, reste très favorable.

Ceci ne doit donc pas conduire à ralentir l'émergence des projets, dont la mise en place prend plusieurs années, dont le fonctionnement va intéresser le territoire pendant plusieurs décennies, et qui peuvent constituer un maillon fort du développement local.

## Annexe

### Quelques initiatives locales intéressantes de production locale d'énergie<sup>16</sup>

#### Une stratégie pour une balance énergétique plus équilibrée (Terres d'Argentan)

La communauté de communes Terres d'Argentan a établi en 2017 une *balance énergétique* du territoire, qui a permis de comparer la dépense totale liée à la consommation locale (toutes énergies confondues) et la part produite sur le territoire, et a servi de base à l'élaboration de sa stratégie territoriale. L'objectif poursuivi est depuis lors de maximiser l'autoconsommation. Le bras armé de cette stratégie est de déployer progressivement une « communauté énergétique renouvelable citoyenne », associant à la collectivité des citoyens producteurs et consommateurs et des entreprises. Terres d'Argentan vise notamment de couvrir par du gaz vert 100 % de ses consommations de gaz d'ici 2030, 57 % l'étant déjà en 2025. Pour l'électricité, l'opération d'autoconsommation collective — dont l'intercommunalité est la personne morale organisatrice — devrait bientôt être élargie d'abord à des entreprises, puis des citoyens.

#### Un accompagnement pour une bonne intégration sur le territoire (Clunisois)

La communauté de communes du Clunisois (CCC) s'efforce d'intervenir dans les projets des acteurs privés pour s'assurer de leur bonne intégration au territoire. Elle a en outre acquis 60 hectares de forêt, en cofinancement à 80 % par le Fonds Vert, gérée durablement avec l'aide de “gardiens de la forêt” (habitants volontaires, spécifiquement formés) pour la production de bois d'œuvre et de plaquettes destinées à un réseau de chaudières privées, et construit une piscine chauffée par géothermie. Concernant l'agrivoltaïsme, la CCC accompagne les projets privés et publics, à partir d'une carte de la valeur agronomique des surfaces cultivables, afin de s'assurer que les projets se fassent plutôt sur les terrains les moins rentables, et préservent la vocation agricole des autres. Une “centrale PV villageoise” intervient sur les toitures de petite et moyenne taille, les propriétaires pouvant toucher un loyer sans avoir à investir par eux-mêmes.

---

<sup>16</sup> Seules sont décrites ici les initiatives dont les responsables ont été auditionnés par le groupe de travail. Ces quelques exemples sont répertoriés à titre d'illustration, mais il en existe bien sûr beaucoup d'autres.

## **La solarisation des bâtiments publics en autoconsommation collective via un contrat de concession (Vitrolles)**

La ville de Vitrolles a lancé un projet ambitieux de solarisation de l'ensemble de ses bâtiments publics pour le bénéfice de la commune, de ses citoyens mais également des entreprises locales, sous la forme d'un partenariat public-privé via une concession. Le concessionnaire retenu à l'issue d'un appel d'offres est une société de droit privé à gouvernance partagée dans laquelle la commune est devenue actionnaire minoritaire, qui a pour mission principale d'équiper 23 sites communaux avec des panneaux photovoltaïques (10 millions d'euros d'investissements, dont 1,5 million d'euros de rénovation de toitures) et de partager l'électricité ainsi produite avec la commune, les habitants qui le souhaitent et les entreprises locales à un prix compétitif et stable sur 30 ans. Il doit par ailleurs proposer aux citoyens et entreprises locales volontaires d'équiper leur toitures ou parkings, sur la base d'un cahier des charges très strict.

## **L'extension d'un réseau de chaleur grâce à une coordination public-privé (Reims)**

Depuis 2020, 1200 logements du quartier Saint-Rémi sont chauffés par un réseau de chaleur alimenté à 65 % par la chaleur fatale d'une verrerie industrielle située à proximité. Ce réseau va évoluer en 2026 par adjonction de pompes à chaleur en vue d'augmenter la récupération d'énergie, ce qui lui permettra d'alimenter en outre partiellement un réseau public voisin concédé pour 25 ans et en voie d'extension. L'opérateur privé a pris le risque industriel en contractant directement avec l'industriel en amont et les bailleurs en aval, ainsi que la ville pour les bâtiments communaux. Ce circuit court est bénéfique à la fois pour l'industriel et pour la collectivité, les copropriétés et les bailleurs sociaux, qui disposent ainsi d'un réseau de chaleur alimenté en énergies renouvelables de récupération (ENR&R) avec une grande stabilité tarifaire.